



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'une voirie communale et d'un parc de stationnement, quartier Laparel sur la commune du Teil

Par arrêté préfectoral du 14 juin 2019, est prescrite sur le territoire de la commune du Teil, **du vendredi 5 juillet 2019 au mardi 23 juillet 2019 inclus** (clôture à 17h00), soit pendant 19 jours consécutifs : **une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** du projet de création d'une voirie communale reliant la rue du 11 novembre 1918 à l'avenue du 8 mai 1945, et d'un parc public de stationnement paysager entre cette nouvelle voie et la voie ferrée, quartier Laparel sur la commune du Teil, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain.

Le préfet de l'Ardèche est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de cette enquête, sur l'utilité publique du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté à la mairie du Teil, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le dossier d'enquête peut également être consulté pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'Etat en Ardèche (www.ardeche.gouv.fr).

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut s'adresser au service urbanisme de la mairie du Teil, par téléphone au 04.75.92.22.26.

M. Jean-François EUVRARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra personnellement les observations du public à l'occasion de permanences en mairie du Teil aux jours et horaires suivants :

- le vendredi 5 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 18 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 23 juillet 2019 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur l'utilité publique peuvent également être :

- consignées directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ;
- adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur et reçues avant la clôture de l'enquête à l'adresse : Mairie du Teil, Hôtel de ville, BP 80051, 07402 Le Teil Cedex ;
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr ouverte du vendredi 5 juillet 2019 jusqu'au mardi 23 juillet 2019 à 17h00.

Dans un délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis sur l'utilité publique du projet. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie du Teil, à la préfecture de l'Ardèche et sur le site internet des services de l'Etat en Ardèche (www.ardeche.gouv.fr).

Le présent avis sera publié en mairie du Teil par voie d'affiches et sur le site internet des services de l'Etat en Ardèche (www.ardeche.gouv.fr), huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, publié également dans deux journaux locaux huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.